



## 9. L'œnotourisme à la portée de tous

### **Contexte :**

*Proposez des prestations œnotouristiques qui répondent aux aspirations des clients qui séjournent en Alsace !*

### **Objectifs de la formation :**

- Identifier les enjeux de la mise en place d'une offre œnotouristique
- Adopter une approche collective dans le développement d'une offre œnotouristique
- Professionnaliser l'accueil au domaine et proposer une prestation œnotouristique de qualité

### **Public concerné :**

Viticulteurs, salariés ou toute personne chargée de la commercialisation des vins.

### **Prérequis des participants :**

Aucun

### **Contenu :**

- Etat des lieux des pratiques œnotouristiques : chiffres clés, exemples d'offres régionales, nationales et internationales
- Les acteurs de l'œnotourisme
- Aspect juridique et réglementaire
- Outils pour réussir et communiquer sur sa prestation œnotouristique
- Approche par les coûts et retours sur investissements

### **Moyens pédagogiques :**

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les connaissances des participants seront complétées par un apport théorique, des diaporamas, des échanges autour d'exemples concrets et des retours d'expériences.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

### **Mode de validation des acquis :**

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



### Intervenantes :

Anne FREYDER, Chargée d'œnotourisme  
 Francine KLUR, Juriste et vigneronne  
 Aude OLIVE, Consultante en communication et formatrice

### Responsable de la formation :

Julie GROSS, Chargée de formation continue



### Durée

7 heures  
 1 jour

### Date

9 mars 2018



### Lieu

Colmar

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
		<b>0 €</b> <i>selon condition - places limitées</i>	<b>0 €</b> <i>selon condition - places limitées</i>

\*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

\*\*Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com) ou sur notre site : [www.cfppa-rouffach.fr](http://www.cfppa-rouffach.fr)).**